Déclaration annuelle de rémunération à remplir par un arbitre ou un juge arbitre.

Application des dispositions de la loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006

et du décret n° 2007-969 du 15 mai 2007

Année civile 2009 - Montant de la franchise : 4975 Euros

FICHE RECAPITULATIVE ANNUELLE DES SOMMES PERCUES - Année civile 2009

M. MME. Qualification:

Adresse :

N° SS :

N° Licence:

Date de l'épreuve	ORGANISATEUR Championnat indiv, Epreuves par équipes ou Tournoi	Rémunération perçue sous la franchise	Rémunération brute au dessus de la franchise	Charges (20%)	Rémunération nette perçue
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
				0,00 €	0,00 €
			Total charges:	0,00 €	
			Total Rémunérations perçues:		0,00 €

Cette fiche doit être retournée à votre Commission Régionale d'Arbitrage en fin d'année civile